

Objet d'étude n°2	Dire et se faire entendre : la parole, le théâtre, l'éloquence
Problématique	De quelle manière se saisir de la parole pour démontrer, convaincre et dénoncer ?
Séance n°4	Plaidoyer et réquisitoire dans le débat idéologique

I. Plaidoyer et réquisitoire, rappel des notions.

- Le **plaidoyer** est un discours qui vise à défendre une cause, une personne, une idée....
- Le **réquisitoire** est un discours qui vise à critiquer, accuser une personne, une cause ou une idée.

Tous deux sont des textes **argumentés**, destinés à être lus oralement. Ils comportent donc des **stratégies argumentatives** propres à l'oral (apostrophe, question rhétorique, répétitions, anaphores, etc.)

Le plaidoyer et le réquisitoire sont des textes argumentés, destinés à convaincre l'interlocuteur ou le destinataire du bien-fondé d'une opinion.

	PLAIDOYER	RÉQUISITOIRE
<i>Qui parle ?</i>	Nous, je (forte implication de l'émetteur)	Nous, je (implication de l'émetteur)
<i>A qui ?</i>	Implication de l'auditoire à convaincre	Forte implication de l'auditoire à convaincre
<i>De qui, de quoi ?</i>	D'un sujet considéré comme victime, innocent	D'un sujet considéré comme coupable, injuste
<i>Vocabulaire</i>	Mélioratif	Péjoratif
<i>Registre</i>	Pathétique	Polémique
<i>Procédés oratoires</i>	Effets pathétiques et déploratifs, longues phrases rythmées	Interrogations oratoires, injonctions, exclamations exprimant la colère, l'indignation ; longues phrases rythmées
<i>Stratégie</i>	Appel à la pitié	Ironie, appel à la raison

II. Des exemples célèbres : Zola dans l'affaire Dreyfus.

Eléments de contexte.

En 1894, la III^e République a déjà 24 ans d'existence. Le contexte est toujours tendu à propos de l'Alsace-Lorraine, annexée par l'Allemagne en 1871. Dans la société de l'époque, deux grands courants de pensée progressent : le nationalisme et l'antisémitisme. L'antisémitisme (la haine des juifs) est très virulent et n'épargne pas l'armée, où les officiers d'origine juive sont regardés avec suspicion par bon nombre de leurs camarades.

En 1894, le capitaine français Alfred Dreyfus, alsacien d'origine juive, est accusé d'avoir livré aux Allemands des documents militaires secrets. Jugé et condamné sans preuve pour trahison, dégradé et chassé de l'armée, il est déporté à perpétuité sur l'île du Diable, en Guyane. L'affaire est entendue et la culpabilité de Dreyfus ne fait aucun doute pour personne

Deux ans plus tard, en 1896, le contre-espionnage français prouve que le jugement était fondé sur des documents falsifiés et l'on eut de sérieuses raisons de penser qu'un officier criblé de dettes, le commandant Esterhazy (1847-1923), était le vrai coupable. Celui-ci, après un simulacre de procès, est néanmoins acquitté. L'État-major français refuse de revoir le jugement et tente d'étouffer l'affaire.

Mais les milieux intellectuels, menés par Émile Zola s'indignent de ce déni de justice. L'écrivain publie dans le journal l'Aurore une lettre ouverte au Président de la République, titrée « J'accuse... ! », qui fait peser contre l'état-major de très lourdes charges. Emile Zola est poursuivi pour diffamation et traduit devant une cour d'assises, qui le condamne le 23 février 1898 à la peine maximale d'un an de prison ferme, à 3 000 francs d'amende et l'exclut de l'ordre de la Légion d'honneur. Pendant son procès, il lui est interdit de parler de Dreyfus, pourtant, quand il prend la parole, il prononce son célèbre plaidoyer « Dreyfus est innocent je le jure ».

La société française se déchire entre « dreyfusards » et « anti-dreyfusards ». La presse et les débats publics sont d'une grande violence. Des émeutes antisémites éclatent un peu partout dans le pays, faisant plusieurs morts. Il apparut de plus en plus clairement que certains militaires, cléricaux et antisémites s'efforçaient d'empêcher une révision du procès.

En 1899, celui-ci est renvoyé devant le tribunal militaire de Rennes et de nouveau déclaré coupable. Il est amnistié la même année, mais ce n'est qu'en 1906 qu'il est complètement réhabilité. Il participe ensuite à la Première guerre mondiale et meurt en 1902.



Emile Zola (1840 – 1902)

Emile Zola n'a que sept ans quand meurt son père, ingénieur vénitien. Il vit alors dans la pauvreté. Après avoir abandonné ses études scientifiques, il devient, de 1862 à 1866, chef de publicité à la librairie Hachette, ce qui lui permet de connaître les plus grands auteurs de l'époque. Emile Zola publie son premier ouvrage, "Contes à Ninon" à l'âge de vingt-quatre ans et fréquente les républicains. Puis il se lance dans une carrière de journaliste engagé. Dans ses critiques littéraires, il prône une littérature "d'analyse" s'inspirant des méthodes scientifiques. Son premier succès, le roman "Thérèse Raquin", lui vaut de nombreuses critiques de la part de la presse. Il est considéré comme le chef de file du naturalisme, un mouvement littéraire international apparut à la fin du XIXe siècle avec l'intention

d'introduire dans leurs romans, des thèmes démontrant la société de l'époque sans aucune censure. Le réalisme de ses œuvres atteindra son point culminant avec la parution de son roman "Germinal" en 1885, allant jusqu'à descendre avec les mineurs pour accréditer son style.

Avec toute son ardeur combattante, son courage et le poids de sa notoriété, Emile Zola s'engage dans l'affaire Dreyfus en publiant plusieurs articles dont son célèbre "J'accuse" dans le journal "L'Aurore" du 13 janvier 1898. Il est très critiqué par les nationalistes et le procès qui s'en suit l'oblige à s'exiler pendant un an en Angleterre. Il meurt "accidentellement" à 62 ans asphyxié dans son appartement.



J'Accuse (conclusion)

[...]

J'accuse le lieutenant-colonel du Paty de Clam d'avoir été l'ouvrier diabolique de l'erreur judiciaire, en inconscient, je veux le croire, et d'avoir ensuite défendu son œuvre néfaste, depuis trois ans, par les machinations les plus saugrenues et les plus coupables.

J'accuse le général Mercier de s'être rendu complice, tout au moins par faiblesse d'esprit, d'une des plus grandes iniquités du siècle.

J'accuse le général Billot d'avoir eu entre les mains les preuves certaines de l'innocence de Dreyfus et de les avoir étouffées, de s'être rendu coupable de ce crime de lèse-humanité et de lèse-justice, dans un but politique et pour sauver l'état-major compromis.

J'accuse le général de Boisdeffre et le général Gonse de s'être rendus complices du même crime, l'un sans doute par passion cléricale, l'autre peut-être par cet esprit de corps qui fait des bureaux de la guerre l'arche sainte, inattaquable.

J'accuse le général de Pellieux et le commandant Ravary d'avoir fait une enquête scélérate, j'entends par là une enquête de la plus monstrueuse partialité, dont nous avons, dans le rapport du second, un impérissable monument de naïve audace.

J'accuse les trois experts en écritures, les sieurs Belhomme, Varinard et Couard, d'avoir fait des rapports mensongers et frauduleux, à moins qu'un examen médical ne les déclare atteints d'une maladie de la vue et du jugement.

J'accuse les bureaux de la guerre d'avoir mené dans la presse, particulièrement dans L'Éclair et dans L'Écho de Paris, une campagne abominable, pour égarer l'opinion et couvrir leur faute.

J'accuse enfin le premier conseil de guerre d'avoir violé le droit, en condamnant un accusé sur une pièce restée secrète, et j'accuse le second conseil de guerre d'avoir couvert cette illégalité, par ordre, en commettant à son tour le crime juridique d'acquitter sciemment un coupable.

En portant ces accusations, je n'ignore pas que je me mets sous le coup des articles 30 et 31 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881, qui punit les délits de diffamation. Et c'est volontairement que je m'expose.

Quant aux gens que j'accuse, je ne les connais pas, je ne les ai jamais vus, je n'ai contre eux ni rancune ni haine. Ils ne sont pour moi que des entités, des esprits de malfaisance sociale. Et l'acte que j'accomplis ici n'est qu'un moyen révolutionnaire pour hâter l'explosion de la vérité et de la justice.

Je n'ai qu'une passion, celle de la lumière, au nom de l'humanité qui a tant souffert et qui a droit au bonheur. Ma protestation enflammée n'est que le cri de mon âme. Qu'on ose donc me traduire en cour d'assises et que l'enquête ait lieu au grand jour !

J'attends.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Emile Zola

Document 2. Emile Zola, *Plaidoyer au jury*, 23 février 1898

« Dreyfus est innocent, je le jure. J’y engage ma vie, j’y engage mon honneur. A cette heure solennelle, devant ce tribunal qui représente la justice humaine, devant vous, messieurs les jurés, qui êtes l’émanation même de la nation, devant toute la France, devant le monde entier, je jure que Dreyfus est innocent. Et, par mes quarante années de travail, par l’autorité que ce labeur a pu me donner, je jure que Dreyfus est innocent. Et, par tout ce que j’ai conquis, par le nom que je me suis fait, par mes œuvres qui ont aidé à l’expansion des lettres françaises, je jure que Dreyfus est innocent. Que tout cela croule, que mes œuvres périclitent, si Dreyfus n’est pas innocent ! Il est innocent. On peut me frapper ici. Un jour, la France me remerciera d’avoir aidé à sauver son honneur. »

A l’aide du tableau dans l’introduction, répondez aux questions, en argumentant

1. Pourquoi peut-on dire que le document 1 est un réquisitoire ? (Pour chaque ligne du tableau, justifiez ce qui l’atteste dans le document)
2. Pourquoi peut-on dire que le document 2 est un plaidoyer ? (Pour chaque ligne du tableau, justifiez ce qui l’atteste dans le document)

III. Exercice d’écriture.

A l’aide des étapes décrites ci-dessous, vous composerez votre propre plaidoyer/réquisitoire, sur une cause ou injustice qui vous est chère.

1. Introduction

Elle permet d’aborder le sujet/thème de votre argumentation, qui pourra être introduit par divers moyens :

- Des faits tirés de l’actualité.
- Des statistiques qui prouvent l’ampleur du phénomène.
- Une situation concrète qui pourrait être vécue par le lecteur destinataire du texte.
- Formuler la problématique (la raison pour laquelle le thème suscite le débat) est également nécessaire dans une introduction. Cela peut se faire sur le mode de la question.
- La thèse, c’est-à-dire l’opinion de l’auteur, doit impérativement apparaître dès l’introduction. Ceci permet au lecteur/ auditeur de situer immédiatement votre opinion.

L’introduction constitue donc un premier paragraphe bref, de quelques lignes, dans lequel vous exposez le sujet du débat, la raison pour laquelle il pose problème et, enfin, votre position.

2. Le paragraphe argumenté

Votre paragraphe argumenté doit être composé de 4 parties :

- L’argument.
- Son explication ou développement.
- Un exemple servant à l’illustrer.
- Une conclusion interne

NE PAS CONFONDRE EXEMPLE ET EXPLICATION : L’exemple rend l’idée concrète. Il s’agit d’un événement, d’une personne, d’une histoire, etc. bien précis et particulier qui sert à illustrer votre argument. L’explication sert à développer votre argument en montrant en quoi il est pertinent par rapport à la problématique de départ.

3. La conclusion

- En quelques lignes, vous rappelez votre thèse et terminez par une phrase percutante.
- Pensez qu’elle constitue pour vous la dernière chance de convaincre votre jury : elle doit donc ponctuer votre discours en beauté !

Aide : Les outils de l'argumentation

Votre texte doit être cohérent et structuré. Aussi est-il nécessaire d'utiliser des connecteurs logiques aussi bien pour la cohésion interne de votre paragraphe que pour établir des liens entre vos différents arguments.

Opposition	Cause	Conséquence
Mais, cependant, en revanche, au contraire, or alors que, toutefois, En dépit de, nonobstant	En effet, car, parce que, puisque, en raison de, du fait de, vu que, sous prétexte que, à cause de, comme, etc.	Ainsi, c'est pourquoi, à tel point que, en conséquence, si bien que, Eu égard à ce qui précède, Si bien que, de sorte que, donc, en conclusion, etc.

Attention !

- Le texte doit être structuré et séparé en paragraphes d'une manière cohérente.
- Des termes mélioratifs ou péjoratifs sont employés.
- Vous devez employer des stratégies argumentatives et oratoires variées et aisément identifiables (voir tableau d'introduction).
- Le lecteur a une image précise de la situation évoquée.
- Vous devez utiliser des arguments variés et développés.
- Le langage doit toujours être soutenu.
- Il faut à tout prix éviter les mots courants ou vulgaires, même si vous avez l'impression que cela donne plus de poids à vos propos (c'est faux).
- L'orthographe, la syntaxe et la ponctuation doivent être maîtrisés.

Exemple pour s'appuyer :

Introduction :

Selon le rapport du BIT (Bureau International du Travail), dans le groupe des enfants de 5 à 17 ans, un sur six - soit 200 millions - est astreint au travail. Le travail des enfants est la participation de personnes mineures à des activités à finalité économique qui devraient être exercées par un adulte. En quoi cette situation est-elle scandaleuse, voire révoltante ? Pourquoi doit-on y remédier immédiatement ?

Développement :

Tout d'abord car, selon la Convention internationale des droits de l'enfant, tous les enfants ont le droit de vivre dignement. Et pourtant, aujourd'hui, de nombreux enfants sont astreints à des travaux dangereux qui ont des conséquences négatives sur leur développement. Un récent reportage sur la production de briques au Pakistan a montré les conditions terribles dans lesquelles travaillaient des enfants âgés de six ans à peine. Comment ne pas être choqué par ces images qui montrent des enfants ployer sous le poids de leur charge ? C'est pourquoi j'estime que cette situation est intolérable et doit cesser immédiatement !

Conclusion :

A vous de voir, c'est votre avis !